CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MORESTEL

# REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° 005/2023 Objet : AIDE ALIMENTAIRE FAMILLE ;

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale notamment ses articles 21 et 22.

VU la délibération n° 22/2020 fixant le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social

VU la délibération n° 23/2020 pour l'élection des représentants de la commune au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

VU la demande pour des produits alimentaires et d'hygiènes pour la famille CONSIDERANT ses difficultés financières.

## DECIDE:

# ARTICLE 1:

DE PRENDRE EN CHARGE la facture du magasin Netto (Passins) qui sera payée directement par la Mairie de Morestel, pour un bon CCAS délivré le 3 mars 2023 numéro interne 59 pour du des produits alimentaires et d'hygiènes d'un montant maximum de 50€ (cinquante euros).

### ARTICLE 2:

 Le Président du CCAS de Morestel et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Morestel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

# BON pour cirqueste suros (SOE) Denreco alimentatus + hygrese Beneficiaire: Fournisseur: Netto Nº50 (nulable jusqui au 15.0323) Le 3/3/2 3 Andre Corrected of the corrected participate surpression according to the correct of the corrected o

Laprésente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de fleux mois à compter de la date la plus tardive de sa publication/matification ou su réception par le représentant de l'État.